

L'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie « salle des fêtes ».

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur GUIRAUD Jean-Pierre, Maire.

Présent : BARDONNEAU Hélène. CARRIE Emilie. CLAPIER Sylvie. CLAPIER-BARDY Emilie. CULIOLI Michel. GRASSET Mathieu. GUIRAUD Jean-Pierre. MOLINIER Maryse. QUARTIRONI Guilhem.

Absents excusés : MOLINIER Christian. CROS Pierre.

Procurations : MOLINIER Christian/ GUIRAUD Jean-Pierre. CROS Pierre/ CLAPIER Sylvie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date de la convocation : 7 avril 2026.

Secrétaire de séance : BARDONNEAU Hélène.

Signer la fiche de présence

Approbation et signature du conseil municipal du 27 Mars 2026

DÉLIBÉRATION N°1 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Compte Financier Unique de la commune de PIERRERUE ; Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ; Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
RECETTES	Prévision budgétaire totale sans report	236 463,95 €	250 259,81 €	486 723,76 €
	Recettes réalisées	22 881,99 €	271 073,43 €	293 955,42 €
	Restes à réaliser	12 890,21 €	0,00 €	12 890,21 €
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	361 648,94 €	583 598,12 €	945 247,06 €
	Dépenses réalisées	78 088,44 €	230 621,43 €	308 709,87 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-55 206,45 €	40 452,00 €	-14 754,45 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	125 184,99 €	333 338,31 €	458 523,30 €
Solde investissement ou Résultat de clôture fonctionnement	Excédent / déficit	69 978,54 €	373 790,31 €	443 768,85 €
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser	12 890,21 €	0,00 €	12 890,21 €
Résultats cumulé	Excédent / déficit	82 868,75 €	373 790,31 €	456 659,06 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à 10 voix pour, Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote, ; Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de PIERRERUE ; Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le maire présente le tableau ci-dessous permettant l'affectation des résultats. Le conseil municipal constate les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	230 621,43 €
Recettes	271 073,43 €
Résultat de l'exercice	40 452,00 €
Résultat de l'exercice N-1	333 338,31 €
Résultat de clôture	373 790,31 €
RESTE A REALISER	
Dépenses	0,00 €
Recettes	12 890,21 €
Résultat	12 890,21 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	78 088,44 €
Recettes	22 881,99 €
Résultat de l'exercice	-55 206,45 €
Résultat de l'exercice N-1	125 184,99 €
Résultat de clôture	69 978,54 €

RESULTAT CUMULE 2025	1068 VIREMENT DE SECTION	BP2025
69 978,54 €		69 978,54 €
373 790,31 €		373 790,31 €

Les résultats cumulés d'investissement étant positif et suffisent à couvrir les restes à réaliser, il n'y a pas nécessité de faire un virement de section, d'où les résultats à reporter au BP 2026 :

Investissement : + 69 978,54€ - Fonctionnement : + 373 790,31 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés;

Décide d'affecter au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement la somme de 69 978.54 € ; et de reporter au compte 002 excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement la somme de 373 790.31 €

DÉLIBÉRATION N°3 – VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état relatif au vote des taux d'imposition des taxes
Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le maire rappelle les taux des taxes directes locales, votés en 2025.

Il rappelle que la compensation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est forfaitaire.

Les augmentations des taux sont normalement soumises au respect des règles de liens qui encadrent l'augmentation des taux. Cependant, à titre dérogatoire, l'article 1636 B sexies du CGI, points 4 (issu de l'article 106 de la Loi de Finance pour 2026), dispose que pour les communes, lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur au taux moyen constaté pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département, le taux de taxe d'habitation peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10 % de cette moyenne.

En l'espèce, le taux actuel de la commune de 8,56 % , soit 50 % inférieur au taux moyen départemental qui est de 17,36 %. La limite d'augmentation est donc de 1,74 % soit un taux maximum de 10.30 %. Après avoir vérifié la régularité de ce taux auprès du service compétent, elle demande au conseil de délibérer sur son éventuelle augmentation. Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

TAXES	2025	2026
Foncier Bâti	15,67%	15,67%
Dont taux départemental	21.45 %	21.45 %
Taux de référence 2023	37,12%	37,12%
Foncier Non Bâti	62,09%	62,09%
Taxe d'Habitation	8,56%	10,30%

DÉLIBÉRATION N°4 – BUDGET 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget Principal 2026.

BUDGET PRINCIPAL 2026

FONCTIONNEMENT

629 425,19 €

629 425,19 €

INVESTISSEMENT

257 085,05 €

257 085,05 €

TOTAL BUDGET

886 510,24 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés vote le budget tel qu'il est énoncé ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du mail de l'association des parents d'élèves de l'école primaire de Saint-Chinian concernant leur courrier envoyé à l'académie pour la fermeture d'une classe.
- Un point sur la page facebook de la mairie a été évoqué.
- Un point sur la journée d'inauguration de la mairie le vendredi 17 a été fait.
- Envisager l'aménagement de la salle du conseil et notamment dans un premier temps poser un distributeur papier dans les WC .
- Se renseigner pour le dépôt de pain installé à la mairie.

La séance est levée à 20h13